

PV Conseil d'Entreprise du mardi 18 janvier 2022.

Présents : Marie-Rose Linthoudt (Présidente PO), Samantha Kezbari (Direction du primaire), Laetitia Halbardier (Direction du fondamental), Marie-France Caufriez, Caroline Williot, Muriel Feickens (représentantes CSC du personnel), Serge Le Jeune (secrétaire et représentant CSC du personnel)

Invité : Giuseppe Randisi (Direction adjoint)

Excusées : Christine Brasseur (Direction du secondaire), Yahya Radia (représentante CSC du personnel)

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 14 décembre 2021
2. Fermeture d'écoles
3. Chiffres au 15 janvier 2022
4. Réflexion sur réunion du personnel début d'année scolaire
5. Mesures sanitaires
6. Absence MDP liée au Covid
7. Divers

1° Le PV du 14 décembre 2021 est approuvé par les membres du Conseil.

2. Fermeture d'écoles

Le PO témoigne une situation intenable dans les deux écoles Primaire et Fondamentale : beaucoup trop de MDP absents ainsi que les personnes d'accueil et de surveillance. Il y a déjà 3 classes fermées et cela ne s'arrange pas du tout car il n'est plus possible d'encadrer les élèves. Une fermeture administrative des deux sections est donc indispensable. Il ne faudra pas prêter ces jours un autre moment et il n'y aura aucune incidence sur une perte de salaire.

A la demande du PO de fermer administrativement les deux sections Primaire et Fondamentale, le Conseil d'Entreprise donne une décision favorable. La fermeture se fera mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 janvier.

Les directions s'organiseront dans les heures (et minutes) qui viennent afin de prévenir par lettre tous les parents. Les enseignants pourront donner du travail pour les trois jours et informeront les parents via leurs réseaux (Classdojo, Classroom, What's app,...).

Pour les garderies, l'école sera ouverte de 8h00 à 17h00. Un horaire sera envoyé aux MDP pour les garderies (les directions choisiront en priorité les personnes qui n'ont pas été sollicitées lors des fermetures du Campus ayant eu lieu depuis septembre 2020).

Pour la suite, le PO attendra l'évolution dans les prochains jours.

Au secondaire, la situation est préoccupante : aujourd'hui, 27 absents sur 80 MDP. Pour la direction, cela ne justifie pas la fermeture de l'école. Certaines classes pourraient être fermées durant un ou deux jours. Beaucoup d'élèves n'auront que quelques périodes à l'école durant certains jours.

A voir donc au jour le jour pour prendre d'autres mesures...

Mesures précises le jeudi 20 janvier au secondaire :

La situation en termes d'absences des MDP au sein de l'école secondaire s'étant encore fortement aggravée ces derniers jours, l'école sera fermée, pour raisons organisationnelles, les vendredis 21 et lundi 24 janvier.

Les MDP enseignants devront faire parvenir du travail à leurs élèves mais ne devront pas être présents dans l'établissement, les éducateurs seront présents à l'école pour assurer une éventuelle garderie et pour finaliser le suivi administratif qu'ils n'ont pas eu le temps de faire en ces temps compliqués et le personnel administratif et ouvrier sera également présent pour assurer le suivi administratif.

3. Chiffres au 15 janvier 2022

Point reporté en février.

4. Réflexion sur réunion du personnel début d'année scolaire

Serge aborde un point de réflexion pour les prochains mois :

La réunion AG du Primaire et fondamentale de rentrée se fait traditionnellement depuis des décennies en fin août. Lors de réunions syndicales CSC, il a été précisé qu'une telle réunion avant la rentrée des classes est illégale. On ne peut obliger les MDP à venir prester pendant les jours de congé. De plus, à cas de problème, d'incident, la CSC ne défendra pas le MDP normalement en congé. De plus, les temporaires ne sont pas sous contrat avant le premier jour de la rentrée.

Néanmoins, je comprends tout à fait les MDP (maternelles et autres) qui organisent leur classe pendant les congés (sur base volontaire évidemment).

La CSC s'oppose donc à ce que les MDP se réunissent pendant leur congé. A l'heure du changement des rythmes scolaires (qui doit encore être voté, publié...), cela complique encore la donne. La rentrée scolaire de 2022-23 débiterait le lundi 29 août 2022, une réunion pendant le congé se ferait au plus tard le vendredi 26 août. L'année suivante, ce serait le lundi 28 août 2023 (donc réunion le vendredi 25 août...). L'année scolaire 2026-27 se ferait le lundi 24 août 2026 (réunion le 21 août ?).

Au secondaire, les réunions se font le premier jour d'école suivant une autre organisation de l'année.

Il faudrait donc réfléchir durant les prochains mois avec les directions et les MDP pour trouver une proposition qui convienne à tous : se réunir en début juillet (pendant les cours), se réunir le jour de la rentrée des classes, des points pourraient être abordés via l'Info Campus. Les horaires pourraient être établis plus tôt dans l'année (au mois de mai). Le CE, représentant l'ensemble du personnel pourraient s'occuper des horaires avec les directions, pourraient organiser les surveillances...

5. Mesures sanitaires

Des détecteurs CO2 ont été commandés. Un délai de 4 semaines au moins est prévu.

Des travaux ont été effectués dans la cantine primaire : trois fenêtres ont été créées.

Les repas du midi des élèves se feront encore en classe. Suivant les normes, on envisage d'organiser un service à la fois et si cela se déroule bien, on passerait à un deuxième puis à un troisième.

A la salle des profs, les directions demandent de respecter les règles sanitaires : aérer le local, garder son masque (si on mange, on ne parle pas et ensuite on remet son masque).

6. Absence MDP liée au Covid

Suite à un différend entre la direction et un MDP concernant son absence, le PO souligne ceci : Légalement, en cas d'absence, un MDP ne doit pas préciser sa maladie. Nous sommes en période de pandémie, il est utile de connaître si celle-ci est liée au Covid. (les codes d'absence : maladie, de quarantaine, de Covid sont différents). Le training ne suivant pas, il est nécessaire de savoir si c'est lié au Covid par exemple pour fermer une classe administrativement.

7. Divers

En respectant les dernières circulaires traitant du Covid, il n'y a pas d'interdictions de mélanger des enfants en primaire/fondamental.

Le CE approuve le fait de pouvoir à nouveau répartir des élèves en cas d'absence du titulaire en séparant bien les deux écoles si c'est possible. Le CE approuve également de pouvoir organiser les groupes de suivi de projets avec les élèves (actions à mener pour le contrat d'objectifs).

Le PO interpelle le CE sur une problématique : après rapports d'inspection, il s'est avéré que plusieurs enseignants ne connaissaient pas le programme lié à leur branche, à leur cours. L'enseignant est pourtant obligé de suivre les programmes. Est-ce une faille d'école normale, est-ce le fait que des professeurs proviennent d'autres secteurs que celui de l'enseignement ? Le PO aimerait lancer une réflexion sur ce sujet. Il propose également de consacrer l'une ou l'autre journées de conférence pédagogique pour apprendre à lire et à comprendre les programmes.

Pour le Conseil d'Entreprise,
Serge Le Jeune, secrétaire.

Prochaines dates : de 13h30 à 15h00 les mardis :
15 février – 22 mars – 26 avril – 17 mai (comptes) – 14 juin (à préciser)